



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Compte d'affectation spéciale
Mission ministérielle

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale



2024

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2024 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2024 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2024 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.

Sommaire

MISSION : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	7
Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 793 : Électrification rurale	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	19
1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution	19
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	26
<i>Justification par action</i>	28
03 – Renforcement des réseaux	28
04 – Extension des réseaux	29
05 – Enfouissement et pose en façade	30
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	31
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	32
08 – Fonctionnement	33
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	34
10 – Intempéries	35
11 – Sécurisation de fils nus	36
PROGRAMME 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	37
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	38
Présentation des crédits	39
Justification au premier euro	42
<i>Éléments transversaux au programme</i>	42
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	43
<i>Justification par action</i>	45
02 – Sites isolés	45
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	46
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	47
07 – Transition énergétique	48
08 – Appel à projets innovants	49

MISSION

**Financement des aides aux collectivités
pour l'électrification rurale**

Présentation du compte

Ce compte retrace :

- en recettes : les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en application du I *bis* de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;

- en dépenses :

a) les aides liées au financement d'une partie du coût des travaux de développement et d'adaptation des réseaux ruraux de distribution publique d'électricité, prévues aux septième et huitième alinéas du I du même article L. 2224-31 ;

b) les frais liés à la gestion de ces aides.

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (Facé) a poursuivi en 2024 son soutien aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) dans leurs travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité.

Le dispositif du Facé est un outil essentiel en faveur de l'égalité des territoires et de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'électricité dans les zones rurales.

BILAN DES REFORMES

Le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 définit de nouvelles modalités relatives au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale :

- Maintenir le bénéfice des aides du Facé sur tout ou partie des communes nouvelles selon leur éligibilité antérieure avant leur fusion (commune créée en application des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) et introduire un critère de densité de population pour les communes de moins de 5 000 habitants ;
- Élargir les objectifs du Facé afin d'accompagner des actions plus novatrices en faveur de la transition énergétique en milieu rural, en intégrant le digital et les technologies récentes ;
- Réaliser des adaptations dans les modalités de gestion du CAS et réaffirmer les priorités du Facé dans les modalités d'allocation et de gestion des différents sous-programmes.
- Il prévoit également la modulation des aides accordées aux AODE afin de les inciter à développer des modes de financement alternatifs.
- Cette réforme des textes prévoit aussi de faire porter des pénalités sur les AODE qui ne réaliseraient pas les efforts nécessaires pour consommer le stock de crédits affectés sur les exercices antérieurs. Cet aspect de la réforme est cardinal pour un programme dont le niveau de reports est structurellement élevé.

Ce décret, opposable à partir du 1er janvier 2021 (à l'exception des dispositions visant à définir les communes rurales qui sont applicables dès sa publication) a été complété par l'arrêté ministériel du 13 avril 2021 et par l'arrêté barème du 13 avril 2021 reflétant les priorités d'action du Facé en matière d'accompagnement des investissements. Par ailleurs, la plate-forme de dématérialisation des demandes de subvention et de paiement a été mise en production au cours du premier semestre 2021. Cette base de données intègre la situation des dossiers historiques en lien avec les années de programmation 2016 à 2020. Elle permet une gestion différenciée des dossiers avant et après l'année de programmation 2021 compte tenu des évolutions des règles de gestion et intègre également le traitement des demandes effectuées au titre du plan de relance. Le SI-Facé a connu de nombreuses améliorations au cours des années 2021 à 2024.

A partir du 1er janvier 2025, le décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024 va se substituer au décret n° 2020-1561 en vue de rendre plus performant le dispositif du financement des aides à l'électrification rurale (Facé) et de rendre ses aides plus dynamiques.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer le rythme de décaissement des subventions attribuées aux AODE

Indicateur 1.1 : Stock de subventions attribuées restant à décaisser par les AODE

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Stock de crédits engagés sur les programmations des années N-1 à N-4 mais non encore décaissés au 31 décembre de l'année N, rapporté à la dotation annuelle moyenne	Nb	1,0	1,06	0,9	1,09	absence amélioration	0,9
Part des départements disposant d'un stock de subventions non décaissées représentant plus de 2 années de dotation moyenne	%	12,9	14	17	15,1	absence amélioration	14

Commentaires techniques

Données issues de CHORUS pour le montant des restes à payer établis au 31 décembre de l'année N pour les dotations octroyées entre N-1 et N-4, rapportées à la dotation moyenne sur les années N-1 à N-4 tous programmes confondus (P793 et P794).

Le stock est rapporté à la dotation moyenne sur les 4 années antérieures (N-1 à N-4) considérant que l'année N de programmation est réservée à l'engagement des travaux (établissement du programme prévisionnel) et présente peu de consommation de CP.

ANALYSE DES RESULTATS

Le stock de crédits correspond au montant des crédits engagés mais non décaissés 2020 à 2023 rapporté à la dotation moyenne des années de programmation 2020 à 2023.

L'amélioration du stock attendue n'est pas au rendez-vous. Néanmoins, on note que 39 M€ de demandes de paiement sont parvenus tardivement après la date de clôture comptable, ce qui n'était pas le cas lors des exercices antérieurs. Si ces dossiers avaient pu être traités en paiement, la consommation 2024 aurait pu être supérieure de 7 % à la consommation 2023.

La part des départements disposant d'un stock de crédits supérieur à 2 années est en légère diminution par rapport à la cible, démontrant que la tendance globale est bien à la diminution du stock de crédits.

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
793 - Électrification rurale		357 000 000 350 292 854	357 000 000 350 610 138	
794 - Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		3 000 000 6 328 689	3 000 000 5 916 566	
Total et solde	377 000 000 377 938 969	360 000 000 356 621 542	360 000 000 356 526 704	+17 000 000 +21 412 265
Solde cumulé du compte depuis sa création				+508 720 315

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ECARTS ENTRE LE SOLDE PREVU ET LE SOLDE REALISE

Après traitement des retraits d'engagement, la consommation effective en AE est de 350 292 854 € pour le programme 793 et de 6 328 689 € pour le programme 794. La consommation de CP est de 350 610 138 € pour le programme 793 et de 5 916 566 € pour le programme 794.

Le programme principal 793 qui regroupe plus de 97 % des crédits avec reports compris, a été entièrement utilisé à l'exception de 13,2 M€ de crédits non disponibles en trésorerie jusqu'au 31 décembre. Ces dossiers seront engagés au titre du programme 2024 au début de la reprise de l'exercice comptable 2025.

Le programme spécial 794 a vu les crédits alloués à la transition énergétique totalement utilisés tandis que ceux prévus pour les installations de proximité en ZNI pour électrifier le Cirque de Mafate à la Réunion ont connu peu d'utilisation. Les paiements ne connaissent pas d'accélération mais on note une arrivée importante et inhabituelle de demandes de paiement après la date de clôture de l'exercice.

RECETTES CONSTATEES ET JUSTIFICATION DES ECARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 - Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	377 000 000	377 938 969	+938 969
02 - Recettes diverses ou accidentelles			
Total	377 000 000	377 938 969	+938 969

L'article n° 7 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finance rectificative pour 2011 ayant institué le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé), le Ibis de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales définit les modalités de calcul de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité.

Cette contribution est assise sur le nombre de kilowattheures distribués à des clients finaux à partir des ouvrages exploités en basse tension l'année précédant celle du versement de la contribution. Le taux de la contribution est fixé annuellement par un arrêté des ministres chargés du budget et de l'énergie.

La recette obtenue est de 377,9 M€ pour une valeur cible de 377 M€.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
793 – Électrification rurale			
Prévision	363 788 270	678 402 445	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	357 000 000	357 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 788 270	321 402 445	
Exécution	350 292 854	350 610 138	
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées			
Prévision	9 801 425	35 773 497	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	3 000 000	3 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 801 425	32 773 497	
Exécution	6 328 689	5 916 566	
Total Prévision	373 589 695	714 175 942	
Total Exécution	356 621 542	356 526 704	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
793 – Électrification rurale	351 500 000 333 992 831	357 000 000 350 292 854	351 500 000 362 251 538	357 000 000 350 610 138
03 – Renforcement des réseaux	170 000 000 169 771 405	181 000 000 167 004 232	170 000 000 178 228 636	181 000 000 176 213 306
04 – Extension des réseaux	30 000 000 22 451 557	30 000 000 20 544 360	30 000 000 31 228 070	30 000 000 25 016 842
05 – Enfouissement et pose en façade	41 000 000 54 974 242	45 000 000 40 598 900	41 000 000 38 302 826	45 000 000 46 192 358
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	0 -1 946 285	0 -11 218	0 10 421 509	0 2 178 454
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	0 -3 825 417	0 -260 294	0 15 641 033	0 5 848 764
08 – Fonctionnement	300 000 825 993	800 000 567 384	300 000 785 431	800 000 610 053
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	500 000 0	200 000 0	500 000 0	200 000 489 600
10 – Intempéries	9 700 000 458 999	5 000 000 35 538 786	9 700 000 12 945 819	5 000 000 12 501 800
11 – Sécurisation de fils nus	100 000 000 91 282 336	95 000 000 86 310 704	100 000 000 74 698 214	95 000 000 81 558 963
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	8 500 000 6 881 984	3 000 000 6 328 689	8 500 000 4 967 453	3 000 000 5 916 566
02 – Sites isolés	1 000 000 55 643	500 000 290 863	1 000 000 237 360	500 000 271 433
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 -490 553	500 000 1 754 407	3 000 000 1 993 510	500 000 824 804
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 -1 269	500 000 53 421	500 000 90 260	500 000 39 414
07 – Transition énergétique	2 000 000 7 318 163	1 000 000 4 229 997	2 000 000 2 557 803	1 000 000 4 780 915
08 – Appel à projets innovants	2 000 000 0	500 000 0	2 000 000 88 520	500 000 0

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
793 – Électrification rurale	351 500 000 333 992 831	357 000 000 350 292 854	351 500 000 362 251 538	357 000 000 350 610 138
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	300 000 825 993	800 000 567 384	300 000 785 431	800 000 610 053
Titre 6. Dépenses d'intervention	351 200 000 333 166 838	356 200 000 349 725 470	351 200 000 361 466 107	356 200 000 350 000 086
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	8 500 000 6 881 984	3 000 000 6 328 689	8 500 000 4 967 453	3 000 000 5 916 566
Titre 6. Dépenses d'intervention	8 500 000 6 881 984	3 000 000 6 328 689	8 500 000 4 967 453	3 000 000 5 916 566
Total	360 000 000 340 874 815	360 000 000 356 621 542	360 000 000 367 218 991	360 000 000 356 526 704
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	300 000 825 993	800 000 567 384	300 000 785 431	800 000 610 053
Titre 6. Dépenses d'intervention	359 700 000 340 048 822	359 200 000 356 054 158	359 700 000 366 433 560	359 200 000 355 916 652

PROGRAMME 793
Électrification rurale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Sophie MOURLON

Directrice générale de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le programme 793, qui regroupe plus de 97 % des actions (reports compris) du CAS, porte ses aides aux réseaux électriques de distribution basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) dont sont propriétaires les autorités organisatrices de la distribution d'électricité. Il permet d'assurer leur résilience et de maintenir à niveau leur capacité pour assurer les besoins en évolution dans le cadre de la transition énergétique et en particulier de l'électrification des usages.

Le programme 793 est la traduction financière du soutien aux actions de mise à niveau et de sécurisation du réseau d'électrification rurale prévues au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux sur les ouvrages de distribution.

Les actions principales du programme 793 font l'objet d'une répartition départementale. Sont concernés les sous-programmes de renforcement, d'extension, de sécurisation fils nus et d'enfouissement pour raisons d'esthétique. Les actions de renforcement et de sécurisation des réseaux fils nus constituent les deux postes principaux de dépenses et représentent respectivement 44 % et 23 % des aides du Facé (reports compris). Le renforcement consiste principalement à réduire les départs mal alimentés du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité. La sécurisation des réseaux doit permettre de résorber au mieux les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries. Il est donc nécessaire, soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Le programme 793 comporte également un sous-programme intempéries et un sous-programme destiné à compenser les impacts négatifs générés sur le territoire par la création de nouvelles lignes à haute tension (THT). Enfin le programme 793 comporte un sous-programme destiné à financer le fonctionnement de la Mission qui gère le Facé (frais de contrôle et frais de conception du Système d'Information).

Les enveloppes de financement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux AODE au titre d'un sous-programme de travaux, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des distributeurs et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et du ministre ordonnateur disposant des crédits).

L'exercice 2024 a connu l'engagement quasi intégral des crédits du programme principal 793 à l'exception de quelques subventions qui n'ont pas pu être attribuées dans le délai de l'exercice comptable compte tenu des rentrées tardives à fin décembre de la dernière recette du CAS.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

INDICATEUR 1.1 : Résorption des départs mal alimentés (DMA)

INDICATEUR 1.2 : Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Amélioration de la qualité des réseaux de distribution

INDICATEUR

1.1 – Résorption des départs mal alimentés (DMA)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 avec l'aide du CAS FACE	%	17,6	19,6	20	20	cible atteinte	21
Part des départs mal alimentés résorbés en N-2 sans l'aide du CAS FACE (pour information)	%	1,7	2,2	1,7	2,3	cible atteinte	1,7

Commentaires techniques

Les données sont issues des inventaires biennaux réalisés par les AODE, renseignées en N au titre des exercices N-2 et N-1. Les données sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur 2024 porte sur les réalisations 2022 dont une grande partie des chantiers a débuté en 2021.

La dynamique de résorption des DMA procurée par les aides de l'électrification rurale est assez stable malgré quelques fluctuations dans le passé, par exemple en lien avec la crise sanitaire en 2020. L'année 2024 est marquée par une très légère progression.

L'action d'élimination des DMA en l'absence d'aide financière est restée marginale.

INDICATEUR**1.2 – Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des km de fil nu déposé en N-2 avec l'aide du CAS Facé	%	7,7	7	8	6,7	absence amélioration	8
Part des km de fil nu déposé en N-2 sans l'aide du CAS Facé (pour information)	%	0,8	0,6	0,8	0,5	absence amélioration	0,8

Commentaires techniques

Les données en N au titre des exercices N-2 et N-1 sont principalement issues de modèles statistiques sur l'état du réseau, fournies par les GRD puis complétées par les AODE.

Les données portant sur le stock de fils nus et le nombre de fils nus déposés avec et sans l'aide du Facé en N-1 et N-2 sont renseignées dans l'inventaire de l'année N à partir du SIG des GRD.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur ne connaît pas en 2024 la reprise escomptée qui aurait pu être générée par la sortie de la crise sanitaire. La régression du ratio s'explique par la réduction du stock de fils nus, certains départements, en milieu rural, ont connu la résorption ou en sont proches. Les derniers linéaires de fils nus à éliminer semblent plus difficiles à résorber. En l'absence d'aide du Facé la résorption reste marginale.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		181 000 000 167 004 232	181 000 000 167 004 232	181 000 000
04 – Extension des réseaux		30 000 000 20 544 360	30 000 000 20 544 360	30 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		45 000 000 40 598 900	45 000 000 40 598 900	45 000 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-11 218	0 -11 218	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-260 294	0 -260 294	0
08 – Fonctionnement	800 000 567 384		800 000 567 384	800 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		200 000	200 000 0	200 000
10 – Intempéries		5 000 000 35 538 786	5 000 000 35 538 786	5 000 000
11 – Sécurisation de fils nus		95 000 000 86 310 704	95 000 000 86 310 704	95 000 000
Total des AE prévues en LFI	800 000	356 200 000	357 000 000	357 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 788 270 (hors titre 2)	+6 788 270	
Total des AE ouvertes		363 788 270 (hors titre 2)	363 788 270	
Total des AE consommées	567 384	349 725 470	350 292 854	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux		181 000 000 176 213 306	181 000 000 176 213 306	181 000 000
04 – Extension des réseaux		30 000 000 25 016 842	30 000 000 25 016 842	30 000 000
05 – Enfouissement et pose en façade		45 000 000 46 192 358	45 000 000 46 192 358	45 000 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		2 178 454	0 2 178 454	0
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		5 848 764	0 5 848 764	0
08 – Fonctionnement	800 000 610 053		800 000 610 053	800 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		200 000 489 600	200 000 489 600	200 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
10 – Intempéries		5 000 000 12 501 800	5 000 000 12 501 800	5 000 000
11 – Sécurisation de fils nus		95 000 000 81 558 963	95 000 000 81 558 963	95 000 000
Total des CP prévus en LFI	800 000	356 200 000	357 000 000	357 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+321 402 445 (hors titre 2)		+321 402 445	
Total des CP ouverts	678 402 445 (hors titre 2)		678 402 445	
Total des CP consommés	610 053	350 000 086	350 610 138	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 169 771 405	170 000 000	170 000 000 169 771 405
04 – Extension des réseaux		30 000 000 22 451 557	30 000 000	30 000 000 22 451 557
05 – Enfouissement et pose en façade		41 000 000 54 974 242	41 000 000	41 000 000 54 974 242
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-1 946 285	0	0 -1 946 285
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-3 825 417	0	0 -3 825 417
08 – Fonctionnement	300 000 825 993		300 000	300 000 825 993
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000	500 000 0
10 – Intempéries		9 700 000 458 999	9 700 000	9 700 000 458 999
11 – Sécurisation de fils nus		100 000 000 91 282 336	100 000 000	100 000 000 91 282 336
Total des AE prévues en LFI	300 000	351 200 000	351 500 000	351 500 000
Total des AE consommées	825 993	333 166 838		333 992 831

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
03 – Renforcement des réseaux		170 000 000 178 228 636	170 000 000	170 000 000 178 228 636
04 – Extension des réseaux		30 000 000 31 228 070	30 000 000	30 000 000 31 228 070
05 – Enfouissement et pose en façade		41 000 000 38 302 826	41 000 000	41 000 000 38 302 826
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		10 421 509	0	0 10 421 509
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		15 641 033	0	0 15 641 033
08 – Fonctionnement	300 000 785 431		300 000	300 000 785 431
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000	500 000 0
10 – Intempéries		9 700 000 12 945 819	9 700 000	9 700 000 12 945 819
11 – Sécurisation de fils nus		100 000 000 74 698 214	100 000 000	100 000 000 74 698 214
Total des CP prévus en LFI	300 000	351 200 000	351 500 000	351 500 000
Total des CP consommés	785 431	361 466 107		362 251 538

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	825 993	800 000	567 384	785 431	800 000	610 053
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	825 993	800 000	567 384	785 431	800 000	610 053
Titre 6 – Dépenses d'intervention	333 166 838	356 200 000	349 725 470	361 466 107	356 200 000	350 000 086
Transferts aux collectivités territoriales	333 166 838	356 200 000	349 725 470	361 466 107	356 200 000	350 000 086
Total hors FdC et AdP		357 000 000			357 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 788 270			+321 402 445	
Total*	333 992 831	363 788 270	350 292 854	362 251 538	678 402 445	350 610 138

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2024		6 788 270		321 402 445				
Total		6 788 270		321 402 445				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 788 270		321 402 445				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		181 000 000 167 004 232	181 000 000 167 004 232		181 000 000 176 213 306	181 000 000 176 213 306
04 – Extension des réseaux		30 000 000 20 544 360	30 000 000 20 544 360		30 000 000 25 016 842	30 000 000 25 016 842
05 – Enfouissement et pose en façade		45 000 000 40 598 900	45 000 000 40 598 900		45 000 000 46 192 358	45 000 000 46 192 358
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-11 218	0 -11 218		2 178 454	0 2 178 454
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-260 294	0 -260 294		5 848 764	0 5 848 764
08 – Fonctionnement		800 000 567 384	800 000 567 384		800 000 610 053	800 000 610 053
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		200 000	200 000 0		200 000 489 600	200 000 489 600
10 – Intempéries		5 000 000 35 538 786	5 000 000 35 538 786		5 000 000 12 501 800	5 000 000 12 501 800
11 – Sécurisation de fils nus		95 000 000 86 310 704	95 000 000 86 310 704		95 000 000 81 558 963	95 000 000 81 558 963
Total des crédits prévus en LFI *	0	357 000 000	357 000 000	0	357 000 000	357 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 788 270	+6 788 270		+321 402 445	+321 402 445
Total des crédits ouverts	0	363 788 270	363 788 270	0	678 402 445	678 402 445
Total des crédits consommés	0	350 292 854	350 292 854	0	350 610 138	350 610 138
Crédits ouverts - crédits consommés		+13 495 416	+13 495 416		+327 792 307	+327 792 307

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les actions aidées par le programme principal 793 sont définies par l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux aides à l'électrification rurale et par le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 auquel il se rapporte, en lien avec le 7^e alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	357 000 000	357 000 000	0	357 000 000	357 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	357 000 000	357 000 000	0	357 000 000	357 000 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 363 788 270	CP ouverts en 2024 * (P1) 678 402 445
AE engagées en 2024 (E2) 350 292 854	CP consommés en 2024 (P2) 350 610 138
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 295 287 707
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 13 495 416	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 55 322 431

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 663 452 353				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0				
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 663 452 353	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 295 287 707	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 368 164 646
AE engagées en 2024 (E2) 350 292 854	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 55 322 431	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 294 970 423
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 663 135 069
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 287 050 450
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 376 084 619

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 287,05 M€ de CP 2025 qui serviront à couvrir des engagements de 2024 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

- 146,05 M€ sur l'action « Renforcement des réseaux »,
- 19,80 M€ sur l'action « Extension des réseaux »,
- 37,60 M€ sur l'action « Enfouissement et pose en façade »,
- 67,39 M€ sur le nouveau sous-programme de sécurisation fils nus,
- 2,21 M€ sur les anciens sous programmes fils nus,
- 13,89 M€ sur l'action « Intempéries »,
- 0,11 M€ pour les dépenses de fonctionnement.

*Justification par action***ACTION****03 – Renforcement des réseaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Renforcement des réseaux		181 000 000 167 004 232	181 000 000 167 004 232		181 000 000 176 213 306	181 000 000 176 213 306

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 167 M€. Un peu plus de 13 M€ de dossiers n'ont pu être engagés avant la clôture de l'exercice. Ces demandes de subvention seront couvertes au redémarrage de la gestion 2025. En CP, la consommation s'élève à 176 M€ en 2024, proche de la programmation initiale

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Il est rappelé que, pour cette action une enveloppe de subventions est notifiée annuellement aux AODE sur la base de la LFI et de la répartition validée par le Conseil à l'électrification rurale. Les AODE transmettent ensuite leur programmation de travaux dans la limite de cette enveloppe, ce qui donne lieu à une décision attributive de subventions déclenchant la consommation d'AE. La consommation des CP intervient en cas de demande de versement prévisionnel de trésorerie ou sous forme d'acomptes au fur et à mesure de la réalisation des travaux : elle porte donc sur quatre à cinq ans à partir du 1^{er} janvier de l'année de programmation en raison du caractère pluriannuel des projets financés.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	181 000 000	167 004 232	181 000 000	176 213 306
Transferts aux collectivités territoriales	181 000 000	167 004 232	181 000 000	176 213 306
Total	181 000 000	167 004 232	181 000 000	176 213 306

ACTION

04 – Extension des réseaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Extension des réseaux		30 000 000 20 544 360	30 000 000 20 544 360		30 000 000 25 016 842	30 000 000 25 016 842

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000 000	20 544 360	30 000 000	25 016 842
Transferts aux collectivités territoriales	30 000 000	20 544 360	30 000 000	25 016 842
Total	30 000 000	20 544 360	30 000 000	25 016 842

En AE, l'analyse tient compte d'un transfert de crédits entre sous-programmes fongibles. Globalement et en dehors du renforcement, l'intégralité des crédits a été utilisée.

En CP, la consommation est proche de la programmation.

ACTION

05 – Enfouissement et pose en façade

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Enfouissement et pose en façade		45 000 000 40 598 900	45 000 000 40 598 900		45 000 000 46 192 358	45 000 000 46 192 358

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément des autres travaux en nature de renforcement ou d'extension.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	45 000 000	40 598 900	45 000 000	46 192 358
Transferts aux collectivités territoriales	45 000 000	40 598 900	45 000 000	46 192 358
Total	45 000 000	40 598 900	45 000 000	46 192 358

En AE, l'analyse tient compte d'un transfert de crédits entre sous-programmes fongibles. Globalement et en dehors du renforcement, l'intégralité des crédits a été utilisée.

En CP, la consommation est proche de la programmation.

ACTION**06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		-11 218	0 -11 218		2 178 454	0 2 178 454

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 0 €.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation nouvelle depuis 2021. En revanche des paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement. La valeur négative en AE résulte des retraits d'engagement effectués.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-11 218		2 178 454
Transferts aux collectivités territoriales		-11 218		2 178 454
Total		-11 218		2 178 454

ACTION**07 – Sécurisation des fils nus de faible section**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		-260 294	0 -260 294		5 848 764	0 5 848 764

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 0 €.

Le sous-programme ne fait plus l'objet de programmation nouvelle depuis 2021. En revanche des paiements se poursuivent sur des opérations programmées antérieurement. La valeur négative en AE résulte des retraits d'engagement effectués.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-260 294		5 848 764
Transferts aux collectivités territoriales		-260 294		5 848 764
Total		-260 294		5 848 764

ACTION**08 – Fonctionnement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Fonctionnement		800 000 567 384	800 000 567 384		800 000 610 053	800 000 610 053

Les frais de fonctionnement du CAS sont principalement constitués par les dépenses issues du développement du système d'information du Facé qui se poursuit depuis 2021, et par l'assistance à ce système. Ils comprennent également les frais de mission liés aux actions de contrôle de terrain de la bonne utilisation des aides du Facé.

Ces frais sont en totalité imputés sur le programme 793.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	800 000	567 384	800 000	610 053
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	800 000	567 384	800 000	610 053
Total	800 000	567 384	800 000	610 053

En 2024 ont été développées des fonctionnalités exploitant la numérisation des données gérées par le dispositif : pages d'analyse comptable, sécurisation et traçage des droits d'accès des collectivités, contrôles de cohérence des données, outil d'intégration des données en masse et de contrôle de la conformité de ces données.

ACTION**09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		200 000	200 000 0		200 000 489 600	200 000 489 600

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée, qui précise le projet de ligne très haute tension et les travaux envisagés sur le réseau de distribution. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel.

L'avis du gestionnaire de réseaux concerné est requis et le commencement des travaux de haute tension doit être attesté.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	200 000		200 000	489 600
Transferts aux collectivités territoriales	200 000		200 000	489 600
Total	200 000		200 000	489 600

ACTION**10 – Intempéries**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Intempéries		5 000 000 35 538 786	5 000 000 35 538 786		5 000 000 12 501 800	5 000 000 12 501 800

L'action est utilisée pour réparer les dégâts occasionnés sur les réseaux de distribution ou pour prévenir leur fragilité. L'avis du gestionnaire du réseau public de distribution est requis.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 000 000	35 538 786	5 000 000	12 501 800
Transferts aux collectivités territoriales	5 000 000	35 538 786	5 000 000	12 501 800
Total	5 000 000	35 538 786	5 000 000	12 501 800

En AE, l'action a dû être abondée à partir des autres sous-programmes en raison des dégâts considérables occasionnés essentiellement par les tempêtes Ciaran et Domingos en novembre 2023, pour constituer une première tranche de financement de l'ordre de 35 M€, sur un besoin de financement de l'ordre de 140 M€.

ACTION**11 – Sécurisation de fils nus**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Sécurisation de fils nus		95 000 000 86 310 704	95 000 000 86 310 704		95 000 000 81 558 963	95 000 000 81 558 963

L'action permet la résorption des réseaux à fils nus, fragiles et donc néfastes à la bonne qualité de la distribution publique d'électricité.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	95 000 000	86 310 704	95 000 000	81 558 963
Transferts aux collectivités territoriales	95 000 000	86 310 704	95 000 000	81 558 963
Total	95 000 000	86 310 704	95 000 000	81 558 963

Retraînée des besoins d'abondement de l'action des intempéries, l'exécution en AE comme en CP est proche de la programmation. On note toutefois que les derniers fils nus sont localement plus difficiles, et donc plus coûteux et plus longs à être traités.

PROGRAMME 794

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de
production d'électricité par des énergies renouvelables
ou de production de proximité dans les zones non
interconnectées**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Sophie MOURLON

Directrice générale de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le programme 794 est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité via les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet d'encourager, en dehors des départements et régions d'Outre-mer diverses actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés ; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le programme spécial est doté depuis 2021 d'un sous-programme relatif à la transition énergétique et d'un sous-programme relatif au développement de solutions innovantes permettant une gestion plus efficace du réseau électrique.

L'année 2022 voit la création d'un sous-programme « transition énergétique – opération exceptionnelle » limité à 2022, et dont l'intégralité des crédits a été consommé.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Énedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du nouveau décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale et de l'arrêté du 13 avril 2021.

Au cours de l'exercice 2024, le programme 794 a connu un niveau d'engagement de 65 %. Les crédits non engagés sont pour l'essentiel ceux du sous-programme d'installations de proximité en ZNI pour un montant de 3,2 M€, les opérations concernées portant sur la mesure d'électrification du Cirque de Mafate à la Réunion. En particulier les crédits de transition énergétique ont été totalement utilisés.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
02 – Sites isolés	500 000 290 863	500 000 290 863	500 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	500 000 1 754 407	500 000 1 754 407	500 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 53 421	500 000 53 421	500 000
07 – Transition énergétique	1 000 000 4 229 997	1 000 000 4 229 997	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	500 000	500 000 0	500 000
Total des AE prévues en LFI	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 801 425	+6 801 425	
Total des AE ouvertes	9 801 425	9 801 425	
Total des AE consommées	6 328 689	6 328 689	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
02 – Sites isolés	500 000 271 433	500 000 271 433	500 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	500 000 824 804	500 000 824 804	500 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 39 414	500 000 39 414	500 000
07 – Transition énergétique	1 000 000 4 780 915	1 000 000 4 780 915	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	500 000	500 000 0	500 000
Total des CP prévus en LFI	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+32 773 497	+32 773 497	
Total des CP ouverts	35 773 497	35 773 497	
Total des CP consommés	5 916 566	5 916 566	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
02 – Sites isolés	1 000 000 55 643	1 000 000	1 000 000 55 643
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 -490 553	3 000 000	3 000 000 -490 553
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 -1 269	500 000	500 000 -1 269
07 – Transition énergétique	2 000 000 7 318 163	2 000 000	2 000 000 7 318 163
08 – Appel à projets innovants	2 000 000	2 000 000	2 000 000 0
Total des AE prévues en LFI	8 500 000	8 500 000	8 500 000
Total des AE consommées	6 881 984		6 881 984

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total
	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
02 – Sites isolés	1 000 000 237 360	1 000 000	1 000 000 237 360
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 1 993 510	3 000 000	3 000 000 1 993 510
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000 90 260	500 000	500 000 90 260
07 – Transition énergétique	2 000 000 2 557 803	2 000 000	2 000 000 2 557 803
08 – Appel à projets innovants	2 000 000 88 520	2 000 000	2 000 000 88 520
Total des CP prévus en LFI	8 500 000	8 500 000	8 500 000
Total des CP consommés	4 967 453		4 967 453

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 881 984	3 000 000	6 328 689	4 967 453	3 000 000	5 916 566
Transferts aux collectivités territoriales	6 881 984	3 000 000	6 328 689	4 967 453	3 000 000	5 916 566
Total hors FdC et AdP		3 000 000			3 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 801 425			+32 773 497	
Total*	6 881 984	9 801 425	6 328 689	4 967 453	35 773 497	5 916 566

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2024		6 801 425		32 773 497				
Total		6 801 425		32 773 497				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 801 425		32 773 497				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		500 000 290 863	500 000 290 863		500 000 271 433	500 000 271 433
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		500 000 1 754 407	500 000 1 754 407		500 000 824 804	500 000 824 804
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 53 421	500 000 53 421		500 000 39 414	500 000 39 414
07 – Transition énergétique		1 000 000 4 229 997	1 000 000 4 229 997		1 000 000 4 780 915	1 000 000 4 780 915
08 – Appel à projets innovants		500 000	500 000 0		500 000	500 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 801 425	+6 801 425		+32 773 497	+32 773 497
Total des crédits ouverts	0	9 801 425	9 801 425	0	35 773 497	35 773 497
Total des crédits consommés	0	6 328 689	6 328 689	0	5 916 566	5 916 566
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 472 736	+3 472 736		+29 856 931	+29 856 931

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les actions aidées par le programme spécial 794 sont définies par l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux aides à l'électrification rurale et par le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 auquel il se rapporte, en lien avec le 9e alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

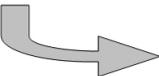
	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 9 801 425	CP ouverts en 2024 * (P1) 35 773 497
AE engagées en 2024 (E2) 6 328 689	CP consommés en 2024 (P2) 5 916 566
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) 5 204 247
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 3 472 736	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) 712 318

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 28 410 169					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 28 410 169	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 5 204 247	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 23 205 922
	AE engagées en 2024 (E2) 6 328 689	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 712 318	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 5 616 370
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 28 822 292
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 3 411 675
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 25 410 617

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant estimé de 3,41 M€ de CP 2025 qui serviront à couvrir des engagements de 2024 et d'années antérieures, est réparti entre les différentes actions pour les montants suivants :

-0,42 M€ sur l'action Sites isolés,

-0,35 M€ sur l'action Installations de proximité en zone non interconnectée,

-0,01 M€ pour la maîtrise de la demande d'énergie,

- et 2,63 M€ pour l'action transition énergétique.

Justification par action

ACTION

02 – Sites isolés

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Sites isolés		500 000 290 863	500 000 290 863		500 000 271 433	500 000 271 433

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	290 863	500 000	271 433
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	290 863	500 000	271 433
Total	500 000	290 863	500 000	271 433

Ce sous-programme a été sollicité par un nombre de candidatures limité. Les opérations financées correspondent à des sites pour lesquels quasiment aucune autre solution technique ne permet de satisfaire l'alimentation électrique dans des conditions acceptables pour le bénéficiaire et pour le gestionnaire du réseau.

ACTION**03 – Installations de proximité en zone non interconnectée**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		500 000 1 754 407	500 000 1 754 407		500 000 824 804	500 000 824 804

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	1 754 407	500 000	824 804
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	1 754 407	500 000	824 804
Total	500 000	1 754 407	500 000	824 804

En AE, la programmation pour l'électrification du Cirque de Mafate à La Réunion s'établissait à 5 M€ en 2024, dont reports. Seulement 1,8 M€ de crédits ont été consommés, un certain nombre d'opérations initialement prévues ayant dû être reportées.

En CP, le sous-programme progresse à un rythme également modéré.

ACTION**04 – Maîtrise de la demande d'énergie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		500 000 53 421	500 000 53 421		500 000 39 414	500 000 39 414

Cette action finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000	53 421	500 000	39 414
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	53 421	500 000	39 414
Total	500 000	53 421	500 000	39 414

ACTION

07 – Transition énergétique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Transition énergétique		1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
		4 229 997	4 229 997		4 780 915	4 780 915

Le sous-programme a été créé en 2021. Il est abondé par des crédits de report en 2024.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	4 229 997	1 000 000	4 780 915
Transferts aux collectivités territoriales	1 000 000	4 229 997	1 000 000	4 780 915
Total	1 000 000	4 229 997	1 000 000	4 780 915

En AE, l'intégralité des crédits disponibles a été attribuée, essentiellement en subventionnant des installations de recharge de véhicules électriques en complément du dispositif Advenir pour permettre un équipement dans des zones de faible rentabilité.

Les CP consommés sont relatifs à des opérations financées au cours des années précédentes.

ACTION**08 – Appel à projets innovants**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Appel à projets innovants		500 000	500 000 0		500 000	500 000 0

Le sous-programme a été créé en 2021.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000		500 000	
Transferts aux collectivités territoriales	500 000		500 000	
Total	500 000		500 000	

Les crédits d'engagement ont été basculés sur le sous-programme de transition énergétique et ont été consommés.